

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE DE BEAUNE CS 30094
1 RUE GASTON ROUPNEL
BEAUNE
21203 BEAUNE CEDEX

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE BEAUNE
1 RUE GASTON ROUPNEL
21203 BEAUNE CEDEX

4062-020272-0049-0



Tél. : 03 45 42 19 20

Courriel :
sie.beaune@dgfip.finances.gouv.fr
Réception avec ou sans rendez-vous

SAS DOMAINE A.F.GROS
LA GARELLE
0005 GRANDE RUE
21630 POMMARD

VOS RÉFÉRENCES

N° SIRET : 38396734600016 N° de dossier : 1-425 347

Lettre de relance

25/03/2026

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2024.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2024, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 2 336 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de **2 336 €**.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

Si vous êtes d'accord pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours **accompagné obligatoirement du paiement correspondant**.

Si vous n'êtes pas d'accord ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Typhaïne COULON
Contraireur des Finances publiques

Je soussigné(e),

- demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2024.
Le règlement correspondant à la régularisation est joint.

Fait à....., le.....

Signature

Votre n° de téléphone :

Votre adresse Internet :

- n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :

Fait à....., le.....

Signature

Votre n° de téléphone :

Votre adresse Internet :

PARTIE 3 : DOSSIERS RELIQUATAIRES COMPARES AVEC 1330

***** IDENTIFICATION DU REDEVABLE *****		***** CALCUL COMPARAISON *****	
* NOM : SAS DOMAINE A.F.GROS		* C.A. :	3 106 470,00
* FRP : 1425347000		* C.A. Groupe :	0,00
* SIRET : 383967346 00016		* % V.A. :	0,100%
* MILLESIME CVAE : 2024		* V.A. :	2 335 776,00
* COMPL		* LIMITATION V.A. :	0,00
		* EXONERATIONS DECLAREES :	0,00
		* EXONERATIONS RETENUES :	0,00
		* CVAE DUE :	2 336,00
		* ACOMPTES VERSES CVAE :	0,00
		* TAKE ADDITIONNELLE DUE :	0,00
* NUMERO D'OPERATION G000001		* ACOMPTES VERSES TAKE ADDITIONNELLE :	0,00
		* FRAIS DUS :	0,00
		* ACOMPTES VERSES FRAIS :	0,00
* ADRESSE DE COMPETENCE :		* DEGREVEMENT TRANSITOIRE :	0,00
		* SOLDE PAYE / REMBOURSE CVAE :	0,00
* 0005 GRANDE RUE		* SOLDE PAYE / REMBOURSE TAKE ADDITIONNELLE :	0,00
* 21630 POMMARD		* SOLDE PAYE / REMBOURSE FRAIS :	0,00
		* CVAE RECLAMEE / REMBOURSEE COMPL :	0,00
		* TAKE ADDITIONNELLE RECLAMEE / REMBOURSEE COMPL :	0,00
		* FRAIS RECLAMES / REMBOURSES COMPL :	0,00
		* INSUFFISANCE / EXCEDENT CVAE :	2 336,00
		* INSUFFISANCE / EXCEDENT TAKE ADDITIONNELLE :	0,00
		* INSUFFISANCE / EXCEDENT FRAIS :	0,00
		* INSUFFISANCE TOTALE DE VERSEMENT :	2 336,00
		* MONTANT PENALITES SUR SOLDE CVAE 5% :	0,00
		* MONTANT PENALITES SUR SOLDE TACVAE 5% :	0,00
		* MONTANT TOTAL PENALITES SUR SOLDE 5% :	0,00
		* MONTANT MAJORATION 0.2% :	0,00
		* MONTANT INTERETS DE RETARD TACVAE(*) :	0,00
		* MONTANT INTERETS DE RETARD CVAE(*) :	0,00
		* MONTANT TOTAL INTERETS DE RETARD(*) :	0,00

(*) Depuis le 1er janvier 2018, le taux des interets de retard dus s'etablit a 0,2% et une autre a 0,4% par simplification, et dans le cas ou le calcul de la penalisation comporterait une partie a 0,4% et une autre a 0,2%, seule la mention du taux a 0,2% apparait sur le present etat. Toutefois, le calcul tient compte des 2 taux.

